Barème d’honoraires

Applicable au 03/11/2026

Honoraires sur transactions d’immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

0 - 150 000€	Forfait 9 000€ TTC
150 001€ - 300 000€	5.5% TTC en mandat exclusif
150 001€ - 300 000€	6% TTC en mandat simple
300 001€ - 450 000€	5% TTC en mandat exclusif
300 001€ - 450 000€	5.5% TTC en mandat simple
450 001€ - 600 000€	4.5% TTC en mandat exclusif
450 001€ - 600 000€	5% TTC en mandat simple
600 001€ - 900 000€	4% TTC en mandat exclusif
600 001€ - 900 000€	4.5% TTC en mandat simple
900 001€ et plus	3.8% TTC tous mandats

LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

SAS C L'IMMOBILIER VERSAILLES
RCS Versailles : 977 675 263 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2023 000 000 062
Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN

Barème d'honoraires

Applicable au 03/11/2026

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m²	10 € TTC / m²	8 € TTC / m²
Réalisation de l'état des lieux	3€ TTC par m² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1er Août 2014
(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1er Août 2014

Honoraires part propriétaire bailleur

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m²	10 € TTC / m²	8 € TTC / m²
Réalisation de l'état des lieux	3€ TTC par m² de surface habitable (toutes zones)		

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.